

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 MARS 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire

Etaients présents :

MM. MONTET Michel, TSCHOCKE Christian, COME Patricia, TABARLY Marc, LESCURE David, SOULIE Christiane, ARMAND Roseline, GILES Xavier, BUADES Danièle, BASSE Sébastien, GRIMAL Chantal, DEBAYLES Sylvie, LARRIEU Jean-François, STEIN Joël, COMBRES Josette.

Absents excusés :

Néant

Secrétaire de séance :

M. BASSE Sébastien

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. le premier adjoint du maire présente aux membres présents du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2014.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 622 920.41 €
Recettes : 811 526.60 €
Excédent de clôture : 188 606.19 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 453 017.87 €
Recettes : 622 738.14 €
Excédent de clôture : 169 720.27 €

Restes à réaliser qui seront repris au budget 2015 :

Dépenses : 216 983.00 €
Recettes : 109 880.00 €

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

Où l'exposé de M. le Maire sur la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation	14,18 %
- Taxe foncière bâti	13,18 %
- Taxe foncière non bâti	81,60 %
- Taux CFE	25,30 %

Le produit fiscal attendu 2015 est de 213 728 €.

PROJET D'ACHAT D'UNE PELLE MECANIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une pelle mécanique pour la réalisation des travaux en régie.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et charge M. le Maire de faire le nécessaire.

AMENAGEMENT D'UN PARKING A COTE DU NOUVEAU CIMETIERE

Le Conseil Municipal DECIDE la réalisation des travaux d'aménagement d'un parking aux abords du nouveau cimetière et donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches de réalisation des travaux.

BAIL DES LOCAUX DE « L'EPICERIE »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société « le phil à la pat » est le nouvel acquéreur du fonds de commerce de l'épicerie.

Il conviendra donc d'établir un nouveau bail des locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer un bail « tous commerces » avec la société « le phil à la pat » et tous les documents se rapportant à cette affaire.

- Dit que le montant mensuel du loyer pour 2015 fixé par délibération en date du 12/12/2014 est inchangé.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Suite à la demande de la préfecture de désigner un correspondant sécurité routière, le Conseil Municipal décide que Mme GRIMAL Chantal sera ce correspondant.